

Comme l'ensemble des Entreprises, TRACE est confronté à un univers concurrentiel sans cesse croissant.

Dans cet environnement particulièrement compétitif, la Direction a pris l'option de faire reposer son avenir sur la qualité de ses collaborateurs ; qu'ils soient internes ou externes.

La devise : « TRACE ouvre les portes de l'emploi » appuie sa dynamique sur nos quatre Valeurs : Intégrité, Fraternité, Unité et Progrès.

Cette notion d'emploi prenant tout son relief à travers deux objectifs : Un emploi durable et le développement des compétences.

Cette résolution est le fondement même de notre engagement éthique, qui passe inévitablement par le respect strict des normes SA 8000.

Le management de notre éthique sociétale se traduit au quotidien par :

- un suivi et un respect rigoureux de la législation et des prescriptions en matières sociales (voir les instruments internationaux en annexe) ;
- un engagement à respecter et à vérifier l'âge minimum légal requis pour la mise au travail de l'ensemble de nos collaborateurs ;
- la pratique d'un travail volontaire, engagé et motivé construit sur les attentes et les aspirations de chacun ;
- la mise en place d'une politique active de prévention pour l'ensemble de nos collaborateurs afin d'assurer des conditions de travail garantissant et favorisant la sécurité, la santé et le bien-être au travail ;
- la mise en place d'un dialogue social constructif ;
- la lutte contre toute forme de discrimination qu'elle soit raciale, sexuelle, ethnique, politique, philosophique ou religieuses ;
- l'optimisation d'un équilibre qualitatif en vue de concilier vie professionnelle, vie privé et vie personnelle ;
- la garantie du respect des droits et intérêts légitimes de l'ensemble de nos collaborateurs, ainsi que leurs conditions de rémunération ;
- le respect, l'écoute et la compréhension de chacun pour mieux les comprendre mais également pour rencontrer leurs attentes.
- Un partage de notre politique avec l'ensemble de nos partenaires ;

Cette politique partagée et accessible à tous permet à chaque membre du personnel et de la ligne hiérarchique de contribuer activement à son respect et son développement. Cette approche est également soumise à l'ensemble de nos partenaires afin qu'elle renforce nos liens de collaboration dans le plus grand respect de l'éthique sociétale. Des mécanismes de contrôle et d'évaluation permettent d'en faire un outil transparent.

A la force de ces convictions, et de l'engagement individuel de chaque collaborateur, la présente charte sera emprunte de ce label qu'est l'éthique.



# TRACE!

TRACE! respecte les principes stipulés dans les instruments internationaux suivants:

- *Convention n° 1 (Durée du travail — Industrie) et Recommandation n° 116 (Réduction de la durée du travail) de l'OIT*
- *Conventions n° 29 (Travail forcé) et 105 (Abolition du travail forcé) de l'OIT*
- *Convention n° 87 de l'OIT (Liberté syndicale)*
- *Convention n° 98 de l'OIT (Droit d'organisation et de négociation collective)*
- *Conventions n° 100 (Égalité de rémunération) et 111 (Discrimination — emploi et profession) de l'OIT*
- *Convention n° 102 de l'OIT (Sécurité sociale — norme minimum)*
- *Convention n° 131 de l'OIT (Fixation des salaires minima)*
- *Convention n° 135 de l'OIT (Représentants des travailleurs)*
- *Convention n° 138 et Recommandation n° 146 de l'OIT (Âge minimum)*
- *Convention n° 155 et Recommandation n° 164 de l'OIT (Santé et sécurité au travail)*
- *Convention n° 159 de l'OIT (Réadaptation professionnelle et emploi des personnes handicapées)*
- *Convention n° 169 de l'OIT (Peuples indigènes et tribaux)*
- *Convention n° 177 de l'OIT (Travail à domicile)*
- *Convention n° 182 de l'OIT (Pires formes de travail des enfants)*
- *Convention n° 183 de l'OIT (Protection de la maternité)*
- *Code de bonne pratique de l'OIT sur le VIH/SIDA dans le monde du travail*
- *Déclaration universelle des droits de l'homme*
- *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*
- *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*
- *Convention internationale des droits de l'enfant (ONU)*
- *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ONU)*
- *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ONU)*

